

CONSEIL D'ADMINISTRATION
Séance du 19 juin 2018

Objet : Avenant n°2 à la convention 17-101384 relative à l'utilisation de l'application Web Bilan Social

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION



Le mardi 19 juin deux mil dix-huit à onze heures, le Conseil d'administration du Centre interdépartemental de gestion de la petite couronne de la région d'Ile-de-France, dûment convoqué le 12 juin 2018, s'est réuni dans ses locaux 1, rue Lucienne Gérain à Pantin, sous la présidence de Monsieur Jacques Alain BENISTI.

Nombre d'administrateurs en exercice : 29

Etaient présents : Monsieur Jacques Alain BENISTI, Madame Sabrina ASSAYAG, Monsieur Fernand BERSON, Monsieur Jean-Luc CADDEDU, Monsieur Patrice CALMEJANE, Madame Christine CERRIGONE, Madame Catherine DESPRES, Monsieur Richard DOMPS, Monsieur Philippe LAUNAY, Monsieur Philippe LAURENT, Monsieur Hervé LIEVRE, Monsieur Yves PERREE, Monsieur Didier ROUSSEL, Madame Carole RUCKERT, Monsieur Saïd SADAoui, Monsieur Didier SEGAL-SAUREL, Monsieur André VEYSSIERE.

Avait donné procuration : Monsieur Gérard LAMBERT à Madame Catherine DESPRES, Monsieur Frédéric MOLOSSI à Monsieur Saïd SADAoui, Monsieur Christophe PROVOT à Monsieur Philippe LAURENT.

Etaient absents et excusés : Madame Jeanne BECART, Madame Corinne CADAYS-DELHOME, Monsieur Didier DOUSSET, Madame Lamyra KIROUANI, Monsieur Anthony MANGIN, Monsieur Philippe PEMEZEC, Madame Marie-Christine SEGUI, Madame Nadia SEISEN, Madame Sophie VALLY.

Assistaient également à la réunion : Mme Sylvie HUSSON, directrice générale, Mme Aurore BARTHEL directrice générale adjointe des affaires statutaires, juridiques et des organismes paritaires, Mme Sarah DELANDES, directrice générale adjointe de l'emploi, des concours, de la santé et de l'action sociale, M. Xavier BASTARD, Secrétaire général, M. Wilfrid GERBER, directeur de la communication, M. Marc JOINOVICI, représentant de la Trésorerie Principale des Etablissements Publics Locaux de Paris.



Objet : Avenant n°2 à la convention 17-101384 relative à l'utilisation de l'application Web Bilan Social

Le Conseil d'administration,

Vu la loi n°84.53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et plus précisément son article 14 issu de la loi n° 2007-209 du 19 février 2007,

Vu la loi 2007-209 du 19 février 2007 relative à la fonction publique territoriale,

Vu le décret n°85-643 du 26 juin 1985 modifié relatif aux centres de gestion de la fonction publique territoriale,

Vu la convention bilatérale entre le Centre Interdépartemental de Gestion de la Grande Couronne et le Centre Interdépartemental de la Petite Couronne relative à l'utilisation de l'application WEB « Bilan Social » en remplacement de l'infocentre existant,

Considérant la nouvelle loi relative à la protection des données (RGPD) entrée en vigueur le 25 mai 2018,

Considérant les articles 28, 32, 33, 34 et 82 du règlement européen 2016-679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016,

Considérant les nouvelles obligations pour les sous-traitants dans le cadre des contrats de maintenance et d'hébergement, dont notamment le renforcement de la sécurité des données, la notification de faille de sécurité, la mise en place d'un registre,

Considérant qu'il convient de définir les conditions dans lesquelles le sous-traitant s'engage à effectuer pour le compte du responsable de traitement les opérations de traitement de données à caractère personnel,

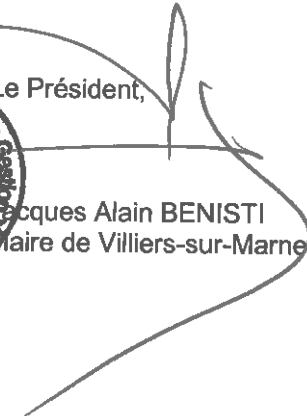
Considérant que dans le cadre de leurs relations contractuelles, les parties s'engagent à respecter la réglementation en vigueur,

Considérant qu'il convient d'intégrer ces dispositions réglementaires par voie d'avenant,

Après en avoir délibéré,

APPROUVE, à l'unanimité, les conditions dans lesquelles le sous-traitant s'engage à effectuer pour le compte du responsable de traitement les opérations de traitement de données à caractère personnel et l'engagement des parties à respecter la réglementation en vigueur ;

AUTORISE Monsieur le Président à signer l'avenant n°2 à la convention 17-101384 relative à l'utilisation de l'application Web Bilan Social.

Le Président,

Jacques Alain BENISTI
Maire de Villiers-sur-Marne

